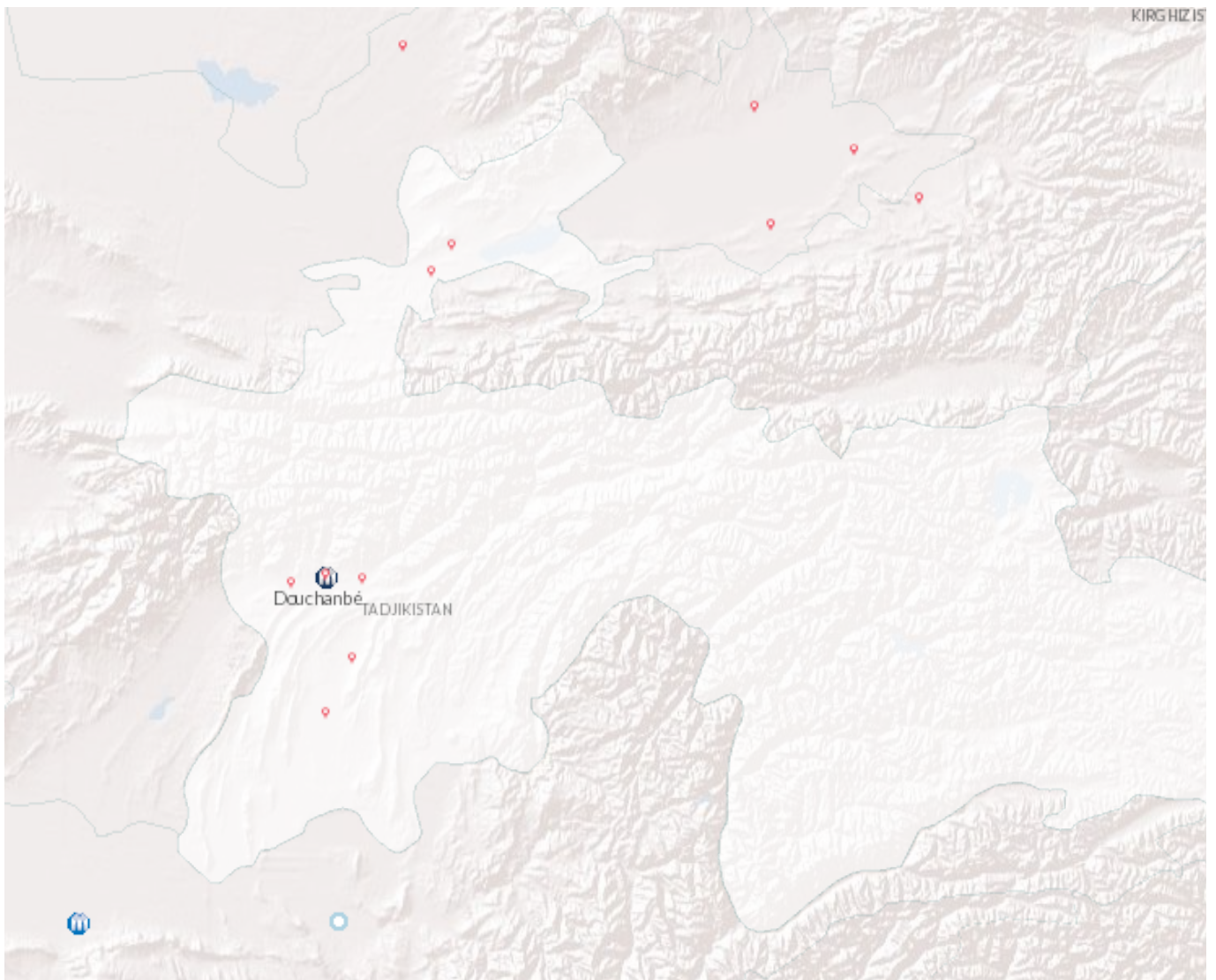


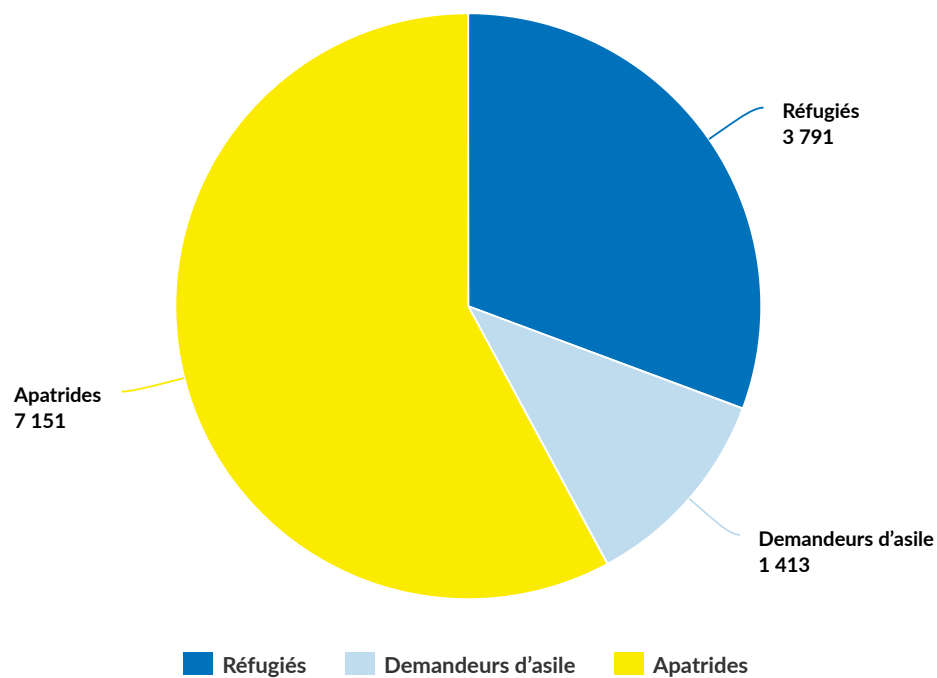
Opération: Tadjikistan



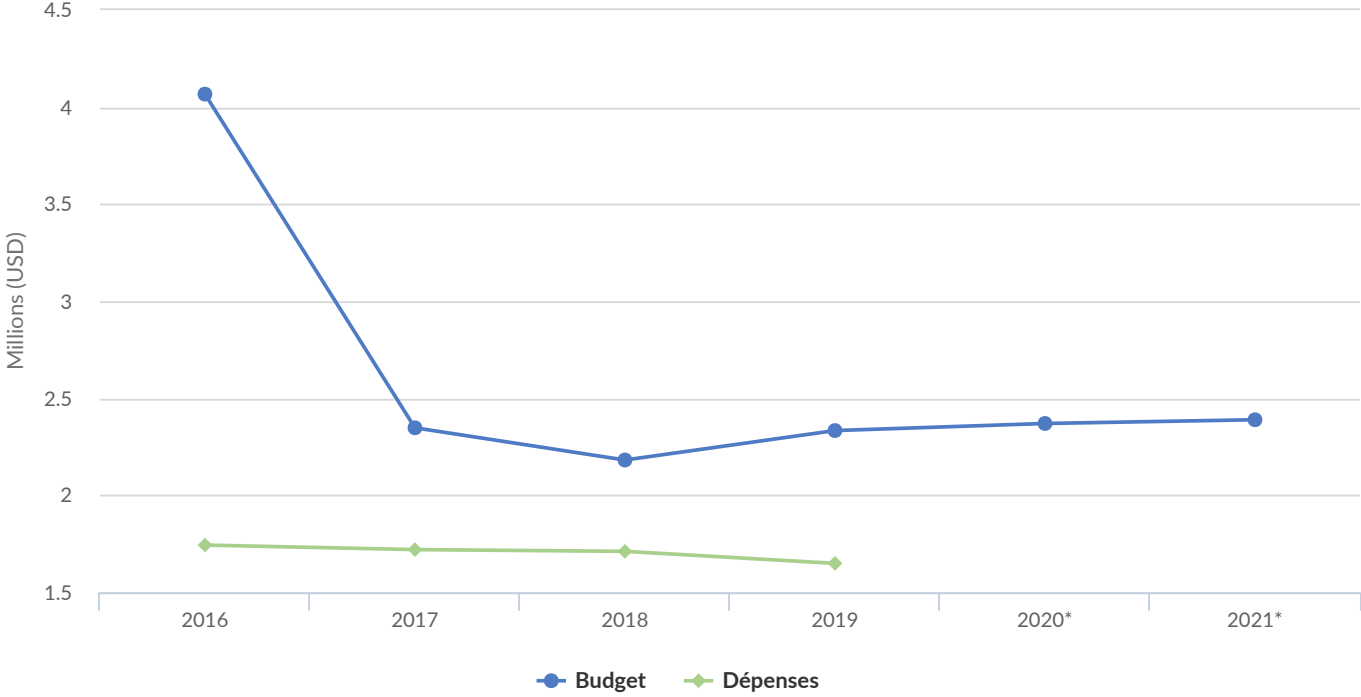
Personnes relevant de la compétence du HCR

+ 63% EN 2019

2019	12,355
2018	7,588
2017	13,465



Budgets et Dépenses - Tadjikistan



CHIFFRES DE PLANIFICATION CLÉS POUR 2021

- **20 000** personnes relevant de la compétence du HCR bénéficieront de conseils pour l'acquisition ou la confirmation de leur nationalité
- **7 000** apatrides et personnes exposées à un risque d'apatridie seront aidés pour la confirmation de leur nationalité
- **1 100** enfants réfugiés seront scolarisés dans l'enseignement primaire
- **800** personnes relevant de la compétence du HCR auront accès à une aide juridique
- **360** réfugiés et demandeurs d'asile bénéficieront d'aides en espèces
- **240** personnes relevant de la compétence du HCR bénéficieront d'une formation à l'entrepreneuriat et/ou au commerce

Environnement opérationnel

Le HCR continue de travailler dans un espace de protection restreint, essentiellement en raison d'impératifs de sécurité nationale. Avec 1300 km de frontière commune avec l'Afghanistan, le Gouvernement tadjik maintient une politique de fermeture des frontières et continue de regarder tous les mouvements de population, y compris les demandes d'asile, à travers le prisme de la sécurité nationale. En 2021, la situation économique fragile, aggravée par la pandémie de COVID-19, continuera d'affecter les moyens de subsistance des réfugiés comme des ressortissants nationaux. Dans ce contexte, le HCR continuera de plaider pour l'harmonisation de la législation et de tisser des liens avec le secteur privé pour créer des opportunités visant à l'autosuffisance durable des personnes relevant de sa compétence. Dans le même temps, l'organisation poursuivra ses activités pour réduire l'apatridie dans 36 districts et 8 villes, tout en traitant les nouveaux cas identifiés au cours du recensement de 2020.

S'appuyant sur le Plan-cadre des Nations Unies pour le développement et l'engagement croissant du Gouvernement visant à mettre sa stratégie nationale de développement en conformité avec les Objectifs de développement durable des Nations Unies, le HCR a intégré les personnes relevant de sa compétence dans le Cadre de réponse socioéconomique intégrée face à la pandémie de COVID-19 (ISEF) et plaide pour l'inclusion des personnes vulnérables relevant de sa compétence dans les dispositifs d'aide publique. En 2021, le HCR assurera le suivi des recommandations issues d'une analyse des lacunes juridiques menée en 2020 pour identifier les obstacles qui limitent l'accès des personnes relevant de sa compétence aux fonds publics destinés aux personnes handicapées.

En 2021, le HCR renforcera encore la collaboration interagences dans les domaines des solutions et de la préparation aux situations d'urgence, en coopérant avec le Gouvernement, les agences des Nations Unies, les organisations internationales, les ONG et les acteurs de la société civile. L'organisation entretiendra des partenariats avec le secteur privé, en particulier avec les entreprises de l'hôtel Serena, l'hôtel Hyatt, l'hypermarché Auchan et Coca Cola. Le HCR renforcera également ses partenariats avec l'UNICEF et le PNUD dans le domaine de l'enregistrement des naissances, avec le FNUAP pour assurer le suivi des résultats du recensement, avec l'OSCE-BMSC pour former les agents des services chargés du contrôle des frontières aux questions de réfugiés et d'asile, et avec ONU-Femmes pour remédier à l'apatridie parmi les femmes.

La pandémie continuera d'avoir un impact à la fois sur l'espace de protection et les opportunités économiques ouvertes aux personnes relevant de la compétence du HCR. La poursuite de la fermeture des frontières entravera probablement l'accès au territoire et aux procédures d'asile. L'emploi et les opportunités dans le domaine des moyens de subsistance seront affectés, engendrant un besoin croissant d'aide humanitaire pour les populations touchées.

Priorités principales

Éradiquer et prévenir l'apatridie

Les priorités du HCR consisteront à faciliter les solutions pour les cas relevant de la loi d'amnistie ainsi que les cas de personnes exposées à un risque d'apatridie, à réduire le retard de traitement de près de 7000 demandes et à plaider en faveur de changements législatifs visant à prévenir l'apatridie à la naissance.

Renforcer le système d'asile et les solutions pour les réfugiés

Le HCR continuera de plaider pour l'amélioration de l'accès au territoire et aux procédures d'asile en proposant une harmonisation de la législation, un partenariat avec le service des gardes-frontières et la mise en œuvre d'un mécanisme national d'orientation pour les demandeurs d'asile à la frontière. Le HCR cherchera à améliorer la qualité de l'asile par le renforcement continu des capacités des agents de l'Etat chargés de la détermination du statut de réfugié (DSR).

L'organisation plaidera également pour renouveler son rôle d'observateur au sein de la commission nationale chargée de la DSR et renforcera ses activités auprès des instances judiciaires. Afin de favoriser les opportunités d'intégration, le HCR encouragera la mise en place de programmes d'apprentissage et l'inclusion des personnes relevant de sa compétence dans les dispositifs nationaux de protection sociale.

Préparation aux situations d'urgence

Le HCR continuera de renforcer les capacités du Gouvernement en matière de réponse d'urgence pour qu'il soit progressivement en mesure d'assumer le volet de préparation aux situations d'urgence pour un potentiel afflux de 10 000 réfugiés.
